

analyse - juin 2020

# Projets Alimentaires Territoriaux et ESS



## ESS et ruralités

Pratiques de mobilisation des programmes de développement rural et  
des outils de contractualisation



## **Projet collectif dans le cadre du Master Stratégies Territoriales et Urbaines**

**Sous la direction de :**

Cécile LECLAIR (Avisé)

**Enquête et rédaction :**

Oriane LOUVEAU, Pinelopi PAPPÀ, Zoé RAIMBAULT, Maud REYMOND

**Coordination :**

Bérengère DAVIAUD (Avisé)

**Tutrice :**

Sarah RUSSEIL (MTES)

**Mise en page :**

Pinelopi PAPPÀ

© Avisé, juin 2020 - 18, avenue Parmentier - 75011 Paris / [www.avise.org](http://www.avise.org)

Source de l'image de couverture : image libre de droit

Inscrite dans le cadre d'une mission réalisée par l'Avise en partenariat avec l'Ecole Urbaine de Sciences Po, cette étude porte sur les outils de contractualisation destinés au milieu rural mobilisables par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS représente en effet une opportunité majeure pour les territoires ruraux en ce qui concerne le développement de biens et de services essentiels aux habitants, et l'identification de niches d'insertion de l'ESS dans les dispositifs de développement territorial vise ainsi à augmenter leurs impacts pour les territoires.

Dans un premier temps, un état de l'art a été réalisé sur les dispositifs existants et sur la place que l'ESS a ou pourrait avoir en leur sein. Une deuxième phase d'étude, dont la présente fiche fait partie, a permis à travers trois territoires cibles d'approfondir quatre outils de financement : les programmes LEADER, les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les Contrats de Ruralité.

La mission a mis en lumière la pertinence, bien que variable, de ces outils pour le développement de l'ESS en milieu rural. Si les programmes LEADER et les PAT sont ainsi de véritables leviers d'appui des projets d'ESS, les contrats de ruralité et les PDRR présentent eux aussi un intérêt non négligeable pour son renforcement, bien que moins évident.

## Table des matières

<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
Portraits de Projets Alimentaires Territoriaux	5
Acronymes	6
<b>Caractéristiques des PAT : Des similitudes avec les dynamiques de l'ESS.....</b>	<b>7</b>
Un modèle de gouvernance flexible et protéiforme qui inclut les acteurs de l'innovation sociale	7
Une transversalité relative au sujet pluriel de l'alimentation propice à l'intégration de nouveaux acteurs	8
Un outil partenarial au service de la structuration du territoire	10
<b>PAT et ESS : Des synergies à développer.....</b>	<b>11</b>
Les PAT, un terrain favorable pour les acteurs de l'ESS	11
L'ESS : un outil au service de l'innovation des PAT	15
<b>A retenir - Recommandations.....</b>	<b>19</b>
<b>Remerciements.....</b>	<b>20</b>

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) sont des dispositifs de coopération territoriale visant à développer une agriculture locale et une alimentation de meilleure qualité sur ces territoires. Créés en 2014 et définis par l'article 39 de la Loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, il s'agit de **projets « élaborés de manière concertée avec l'ensemble des acteurs d'un territoire » sous la forme d'un contrat**. Les objectifs principaux sont de **structurer l'économie agricole**, et de **développer les circuits courts et la production biologique**. Les PAT sont labellisés au niveau national par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation via des appels à projets réalisés dans le cadre du Programme National pour l'alimentation (PNA). Un PAT n'est pas une entité juridique et sa reconnaissance permet de mobiliser des fonds publics ou privés.

En tant que dispositifs aux objectifs transversaux, les PAT peuvent constituer une opportunité intéressante pour les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) des champs agro-alimentaires dans la mesure où ils favorisent la structuration de la filière agro-alimentaire, la mise en réseau et l'obtention de financements.

La présente fiche vise ainsi à explorer la place de l'ESS au sein des PAT dans l'objectif de capitaliser les bonnes pratiques et de répondre à une double problématique :

- **Dans quelle mesure les PAT peuvent-ils se présenter comme un levier de développement des projets de l'ESS en milieu rural ?**
- **À l'inverse, dans quelle mesure les logiques de l'ESS peuvent-elles présenter une valeur ajoutée pour les orientations stratégiques et le déploiement territorial d'un PAT ?**

Afin de répondre à ces questionnements, trois PAT ont été étudiés à travers sept entretiens : le PAT du Gard, l'interPAT entre le PAT de la Haute Vallée de l'Aude et celui de Castelnaudary ainsi que le PAT des Ardennes. En parallèle, deux entretiens supplémentaires ont été réalisés avec des interlocuteurs de la Fondation Carasso et de l'association Terres en villes, le réseau national des politiques alimentaires. Dans la continuité de la première phase de l'étude (*i.e. l'état de l'art*), cette enquête a permis une meilleure compréhension des dynamiques du dispositif et a mis en exergue des éventuelles pistes d'insertion pour l'ESS.

Par ailleurs, le discours développé ci-dessous n'a vocation à être ni général, ni exhaustif. Il s'agit, à partir des entretiens menés avec des acteurs du terrain et des interlocuteurs spécialistes de ce dispositif, de repérer

des bonnes pratiques témoignant de l'impact positif de cet outil pour le développement et la structuration de projets relatifs à l'ESS sur le territoire.

**Les PAT constituent une nouvelle démarche à fort potentiel pour les territoires, dont les valeurs de coopération et de justice sociale et alimentaires, sont intégralement partagées par les structures de l'ESS. Pour cette raison, la prise en compte de l'ESS en leur sein semble incontournable afin de consolider leurs impacts sur le territoire.**

Dans un premier temps, il s'agit de présenter **une vue d'ensemble du fonctionnement des PAT** en soulignant certaines de leurs caractéristiques qui font écho aux valeurs de l'ESS. Dans un second temps, ce document analyse **les synergies entre les PAT et les logiques de l'ESS**. Si les PAT présentent un terrain favorable au développement de l'ESS, à l'inverse, la prise en compte de l'ESS au sein des PAT semble déterminante afin de renforcer leur impact sur le territoire.



à noter

## Comment définir l'Économie Sociale et Solidaire ?

La loi du 31 juillet 2014 définit l'ESS comme « un mode d'entreprendre et de développement économique adapté à tous les domaines de l'activité humaine auquel adhèrent des personnes morales de droit privé qui remplissent les conditions cumulatives suivantes :

- Un but poursuivi autre que le seul partage des bénéfices.
- Une gouvernance démocratique, définie et organisée par les statuts dont l'expression n'est pas seulement liée à leur apport en capital ou au montant de leur contribution financière, des associés, des salariés et des parties prenantes.
- Une gestion conforme aux principes suivants : les bénéfices sont majoritairement consacrés à l'objectif de maintien ou de développement de l'activité de l'entreprise; les réserves obligatoires constituées, impartageables, ne peuvent pas être distribuées [...] ».

Pour aller plus loin : Cadre réglementaire relatif à l'économie sociale et solidaire

# Portraits de Projets Alimentaires Territoriaux

## PAT du Gard

Territoire soutenant historiquement l'agriculture durable et biologique et l'alimentation de qualité, le Département du Gard a été lauréat en 2014 du premier appel à projets du PNA - faisant de lui l'un des premiers PAT du territoire national - découlant sur la labellisation de sa politique alimentaire en 2018. Depuis lors, le Département intervient de manière transversale sur trois axes : structurer une offre alimentaire de qualité, permettre l'accès de la population à une alimentation de qualité et offrir une éducation alimentaire en valorisant le patrimoine gastronomique du territoire. Il s'engage par ailleurs dans une démarche de sensibilisation auprès des services du Département et de fédération des collectivités territoriales et des acteurs locaux. Ainsi, depuis 2019, 37 acteurs publics et privés du territoire se sont engagés dans une démarche partenariale autour de dix engagements ciblés sur l'alimentation notamment via la « Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard » dans l'objectif de créer des synergies alimentaires et de co-construire des projets innovants.

## InterPAT Castelnaudary et Haute Vallée de l'Aude

### — PAT de Castelnaudary

Dans l'objectif de faire de l'alimentation un levier pour le bien-vivre ensemble, le PAT de Castelnaudary a émergé à la suite de la demande d'une commission de parents d'élèves d'introduire plus de produits bio dans les cantines scolaires. Labellisé en 2018 par le MAA, le PAT de Castelnaudary est porté par la ville centre de la communauté de communes, mais vise à terme à intervenir à l'échelle de l'EPCI qui correspond le mieux à la filière agricole locale. Par ailleurs, si le PAT est porté par la municipalité de Castelnaudary, il est également soutenu par un ensemble de partenaires : la Chambre d'agriculture, le Lycée Agricole de Castelnaudary, ainsi que deux associations mobilisées sur la filière agricole, le Bio CIVAM, et l'InterFEL, organisation professionnelle de la filière fruits et légumes frais.

### — PAT de la Haute Vallée de l'Aude

Issu du volontarisme fort des acteurs de l'ESS du territoire pour structurer la filière agricole et valoriser la production locale, le PAT de la Haute Vallée de l'Aude est porté par la SCIC Maison Paysanne et appuyé par le PTCE 3.eva. Il constitue ainsi une démarche originale, dont la dynamique se base sur l'adoption de valeurs de l'ESS : dans un territoire défavorisé, le PAT apparaît comme un véritable levier qui dynamise la production locale, lutte contre la précarité alimentaire et favorise l'éducation autour de l'alimentation. L'objectif de la SCIC est par ailleurs d'obtenir le soutien des collectivités locales de la Haute Vallée de l'Aude, ce qui pourrait permettre la labellisation de l'initiative et ainsi lui conférer une plus grande légitimité.

Depuis 2019, les deux PAT sont engagés dans une démarche de coopération en tant qu'interPAT. Cette dynamique a été initiée par la DRAAF Occitanie dans l'objectif de favoriser le partage d'expérience et l'échange sur la thématique de l'alimentation au sein du territoire, de structurer la filière agricole mais aussi de mutualiser des moyens dans l'objectif de répondre à l'appel à projets du PNA. Les deux PAT restent administrativement et structurellement distincts, mais l'appui du Bio CIVAM permet la construction de réponses communes face aux thématiques alimentaires. Néanmoins, si l'initiative est reconnue au niveau régional, sa candidature au niveau national n'a pas été retenue par le MAA.

## PAT des Ardennes

En 2016, la Chambre d'agriculture des Ardennes s'est engagée à coordonner la mise en place d'un PAT sur le département, dans l'objectif de répondre à trois enjeux alimentaires du territoire : promouvoir la consommation locale, consolider et développer les filières agricoles et favoriser le lien entre les différents acteurs du territoire. Par ailleurs, depuis 2018, le territoire a mis en place un plan d'action sur une période de quatre ans dans l'objectif d'associer les acteurs agricoles et développer des initiatives co-construites en faveur de l'alimentation durable. Néanmoins, malgré l'engagement de la Chambre d'agriculture, des obstacles importants se sont posés : si la politique alimentaire du Département est labellisée PAT par la préfecture, des blocages politiques semblent avoir entravé la labellisation du territoire au niveau national.

## Acronymes

<b>AMAP</b>	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne	<b>MAA</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
<b>CIVAM</b>	Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural	<b>PAT</b>	Projet Alimentaire Territorial
<b>CRESS</b>	Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire	<b>PNA</b>	Programme National pour l'alimentation
<b>CUMA</b>	Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole	<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional
<b>DRAAF</b>	Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	<b>PTCE</b>	Pôle Territorial de Coopération Economique
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale	<b>RnPAT</b>	Réseau National des Projets Alimentaires Territoriaux
<b>ESS</b>	Economie Sociale et Solidaire	<b>SA</b>	Société Anonyme
<b>GAL</b>	Groupe d'Action Locale	<b>SARL</b>	Société À Responsabilité Limitée
<b>INTERFEL</b>	Interprofession de la filière des Fruits et Légumes frais	<b>SAS</b>	Société par Actions Simplifiée
<b>LEADER</b>	Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale	<b>SCIC</b>	Société Coopérative d'Intérêt Collectif



source : image libre de droit

# Caractéristiques des PAT

## Des similitudes avec les dynamiques de l'ESS

Le PAT présente des caractéristiques similaires aux dynamiques de l'ESS à plusieurs égards. D'abord, il propose un modèle de gouvernance innovant valorisant la prise de décision collective et à différentes échelles territoriales. Ensuite, la thématique de l'alimentation est une notion nouvelle qui impose une certaine transversalité dans l'approche des politiques publiques et territoriales comme c'est le cas pour l'ESS. Enfin, le cœur d'activité du PAT repose sur la création de liens entre les acteurs locaux directement ou indirectement concernés par la thématique de l'alimentation.

## Un modèle de gouvernance flexible et protéiforme qui inclut les acteurs de l'innovation sociale

Issu de démarches ascendantes, le PAT répond seulement à de grandes orientations nationales, ce qui laisse une certaine marge de liberté pour les territoires porteurs. Son modèle de gouvernance protéiforme est ainsi particulièrement adaptable aux dynamiques territoriales.

**Un PAT peut être porté par une large gamme d'acteurs et adopte des formats très différents.** Il peut être issu de l'initiative d'acteurs publics comme privés : les collectivités locales, les territoires de projet, les chambres consulaires ou les acteurs privés

comme des SCIC sont autant de porteurs possibles. La contribution d'une collectivité locale n'est donc pas nécessaire à la mise en œuvre d'un PAT. Dans les terrains étudiés, il est ressorti que le portage d'un PAT peut se faire à différents niveaux d'intervention dans la chaîne alimentaire.

**Un PAT peut également articuler des échelles territoriales très différentes.** On retrouve majoritairement trois échelons : la commune, l'intercommunalité et le département.

**La délimitation d'un PAT constitue un réel enjeu:** il faut réussir à concilier la mobilisation d'un public le plus divers possible tout en s'assurant d'avoir un impact territorial efficient. Dans ce cadre, un PAT peut se décomposer en sous-PAT comme c'est le cas dans le Gard.

→ Si le Département du Gard est porteur d'un PAT, il a signé des conventions avec des collectivités territoriales pour porter d'autres PAT à des échelles plus locales. L'objectif de maintenir une démarche commune s'appuie sur l'articulation des différents échelons territoriaux.

« En agriculture, la géométrie est très variable et se réalise à différentes échelles entre la commune, l'intercommunalité et le département : les trois niveaux sont à réunir pour arriver à un ensemble cohérent - la Région qui détient la compétence économique pourrait être mobilisable mais, par définition, elle est plus éloignée. »

Responsable d'un programme  
à la Fondation Carasso



## Une transversalité relative au sujet pluriel de l'alimentation propice à l'intégration de nouveaux acteurs

La notion d'alimentation est un sujet singulier du fait de sa transversalité qui implique de sortir d'une politique de silos et d'associer des compétences à la fois internes et externes aux collectivités.

En tant que **thématique relativement récente**, l'alimentation ne correspond pas à des compétences spécifiques des collectivités locales, et **impose une complémentarité de politiques sectorielles**.

« Ce qui m'intéresse dans l'agriculture et l'alimentation, c'est que ce sont des sujets pluriels. Le fait d'évoquer en même temps l'aménagement [...], l'environnement, les politiques publiques, la santé, ou l'économie... C'est une thématique qui est très large. »

Animateur d'un PAT



Elle nécessite ainsi **une véritable coopération entre les différents services des collectivités**, quelle que soit leur échelle. Cette nécessaire transversalité constitue un enjeu pour les acteurs publics dans la mesure où elle impose de renouveler les modes de faire.

→ La première difficulté identifiée par le Département du Gard est celle de la sensibilisation des interlocuteurs publics à la notion d'alimentation et aux objectifs portés par le PAT, qui dépassent ceux de l'agriculture ou d'initiatives individuelles comme des jardins partagés.

**Ce travail d'organisation interne s'articule à un travail de coordination avec les acteurs externes aux collectivités publiques.** En effet, l'initiative peut être issue d'un acteur public pour qui l'enjeu est d'articuler sa politique aux territoires ; tandis que pour les acteurs de la société civile, l'enjeu est plutôt d'investir la politique locale. En cela, le PAT constitue une innovation dans les politiques publiques.





## focus sur les territoires d'enquête

### Le Département du Gard sensibiliser les acteurs du territoire à la thématique alimentaire

Le PAT du Gard a été initié à l'échelle départementale dans la continuité d'une politique locale particulièrement attentive au développement de la filière agricole biologique depuis le début des années 2010. Le Département du Gard est la première collectivité à avoir présenté une politique publique territoriale dédiée à l'alimentation. Il s'appuie sur deux stratégies complémentaires pour orienter le territoire vers une alimentation de qualité.

- › Les animateurs départementaux instaurent progressivement une **transversalité entre les différents services** pour traiter la thématique de l'alimentation – une démarche innovante qui se pense sur le long terme.
- › En externe de l'organisation des pouvoirs publics, le PAT a pour objectif de **fédérer les acteurs locaux** – comme la Chambre d'agriculture ou l'association Terre de Liens - dans une dynamique commune portant sur l'alimentation.

La stratégie interne s'appuie sur un comité de pilotage qui permet la mise en œuvre d'un accompagnement interservices sur la notion d'alimentation. Pour s'assurer de partenariats avec tous les acteurs relatifs à l'alimentation, le Département a mis en place un deuxième comité qui se réunit occasionnellement autour de groupements thématiques. Ces réunions permettent de construire des objectifs communs aux territoires à une échelle plus large.

Ces partenariats s'appuient sur un réseau antérieur au PAT, constitué lors de l'élaboration d'un plan pluriannuel d'action pour le développement de la filière biologique en 2009 – partenariats qui s'étendent aujourd'hui à d'autres problématiques telles que celle des circuits de proximité. Le Département accompagne aussi trois collectivités territoriales dans la mise en place d'un PAT - la Communauté d'agglomération du Gard Rhodanien, la Communauté de communes Beaucaire Terre d'Argence et le GAL Cévennes - à l'aide de conventions de partenariat. Cet accompagnement s'inscrit dans leur compétence de solidarité territoriale et de soutien aux collectivités infra départementales.

*« Ce qu'on propose en faisant des conventions et en proposant des subventions, c'est que les techniciens et animateurs du territoire nous aident à mettre en place des réunions sur certaines thématiques avec les acteurs de leur territoire, dont la part de savoirs et de connaissances est très importante. »*

*Chargé de mission au sein d'un PAT*



## Un outil partenarial au service de la structuration du territoire

Le PAT témoigne bien de la volonté d'**intégrer des méthodes d'intelligence collective et de co-construction**. Il a vocation à créer des partenariats entre acteurs planificateurs (collectivités territoriales, EPCI, État), acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs, organismes de distribution et de commercialisation), acteurs facilitateurs (organismes de recherche, de conseil et d'accompagnement, financeurs...) et acteurs consommateurs (associations, citoyens...).

Aux collectivités territoriales se joignent ainsi d'autres acteurs : les chambres consulaires, les acteurs créateurs de liens tels que les CIVAM, Terre de Liens ou

encore les AMAP. Dans cette logique de création d'un réseau solidaire d'acteurs, la DRAAF peut notamment constituer un interlocuteur fédérateur.

Il s'agit ainsi de mettre en cohérence les politiques locales avec les besoins des acteurs issus de l'agriculture et de l'alimentation durables. Le PAT a vocation à **faire émerger des objectifs communs**, et à engager et mobiliser le plus d'acteurs possibles dans cette démarche. À noter que le temps est un paramètre déterminant à l'émergence d'une dynamique partenariale. Ce travail de fédération repose également sur une volonté politique qui engage à la fois les animateurs et les techniciens territoriaux.



### focus sur les bonnes pratiques

#### La "Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard"

Afin d'associer les partenaires, de communiquer et de valoriser la mission alimentaire, le Département du Gard a élaboré une charte d'engagement signée par une trentaine d'acteurs. Cette charte généraliste constitue un outil de la politique alimentaire départementale. Elle permet de cadrer les échanges entre acteurs de secteurs divers afin de favoriser la co-construction d'actions innovantes autour de l'alimentation. Elle rassemble les différents acteurs autour de dix engagements ciblés autour des grands enjeux de l'alimentation : solidarité, santé, pédagogie, environnement, insertion, sport, développement économique, tourisme, sécurité, aménagement du territoire. Cette charte tend à la fois à diffuser l'information sur les partenariats potentiels et à identifier des complémentarités pour co-construire des actions sur le territoire.

Dans les faits, elle est non coercitive. L'émergence de politiques communes reposant sur un processus de long-terme, son intérêt premier est d'accélérer la mise en réseau.



Figure 1 : Les partenaires pour une alimentation de qualité pour les gardois, selon la Charte d'engagement

Pour aller plus loin : [Charte d'engagement pour une alimentation de qualité dans le Gard / La politique alimentaire de Gard / Article "Signature de la charte d'engagement"](#)



source : image libre de droit

## PAT et ESS

### Des synergies à développer

Par leur gouvernance pluriacteurs et leur logique partenariale, les PAT offrent aux acteurs de l'ESS l'opportunité de s'insérer dans de nouvelles synergies territoriales. Inversement, en écho à celles du PAT, les logiques de l'ESS s'avèrent particulièrement intéressantes pour la constitution et la mise en oeuvre des PAT.

## Les PAT, un terrain favorable pour les acteurs de l'ESS

La mise en œuvre des PAT peut être un levier pour le développement de projets d'ESS. Sa valeur ajoutée pour l'ESS repose surtout sur la mise en réseau débouchant sur des formes de reconnaissance territoriale.

**A**

Une reconnaissance à deux niveaux : la labellisation du territoire comme gain de légitimité pour les initiatives locales

Si les PAT ne sont pas un outil de financement, c'est par la labellisation qu'ils peuvent, ainsi que les structures qui y participent, se voir acquérir une certaine légitimité et la reconnaissance de leur impact.



focus sur les territoires d'enquête

### Les PAT : différents modes de reconnaissance

Les PAT recouvrent un ensemble d'expériences territoriales très différentes qui se distinguent notamment par leur reconnaissance.

- Ils peuvent être labellisés par le MAA en étant **lauréats de l'appel à projets PNA** (Programme national pour l'alimentation), qui leur octroie un financement. C'est le cas **du PAT du Gard**, l'un des premiers à bénéficier de cet appel à projets.

- Certains PAT ayant candidaté à l'appel à projets national sans obtenir de labellisation du ministère peuvent également être soutenus au niveau régional, par la DRAAF, comme l'**interPAT de l'Aude**.
- Beaucoup de PAT sont **en construction** et ne bénéficient pas encore d'une reconnaissance officielle, c'est le cas de celui porté par la **Chambre d'agriculture des Ardennes**.
- **D'autres restent informels, en s'appuyant sur leurs fonds propres ou des fonds extérieurs**, et parviennent à être mis en œuvre sans bénéficier de financement national. On peut notamment prendre l'exemple du **PAT de Castelnaudary** et du **PAT de la Haute Vallée de l'Aude**.

Cette labellisation permet de renforcer la visibilité et de reconnaître l'impact positif d'un territoire. En mettant en lumière le portage politique et la cohérence territoriale du projet, elle apporte ainsi une valeur ajoutée au territoire : c'est le cas du PAT du Gard, qui est désormais reconnu comme l'un des pionniers en la matière.

La labellisation peut ainsi apporter un gain de légitimité aux structures de l'ESS.

→ Le PAT de la Haute Vallée de l'Aude est porté par des structures associatives et coopératives, et très faiblement soutenu par les collectivités locales du territoire. Le département de l'Aude, l'un des plus pauvres de France après la Seine-Saint-Denis, se caractérise par des municipalités faisant face à des contraintes budgétaires très fortes, particulièrement dans la Haute Vallée. En parallèle des politiques locales, des initiatives associatives et citoyennes se multiplient sur le territoire. La reconnaissance du territoire est ainsi un véritable enjeu dans la mesure où les PAT peuvent apporter une réelle légitimité aux projets alternatifs portés par l'ESS.

La labellisation permet enfin de faciliter les financements de la part des collectivités locales. L'enjeu pour les porteurs de PAT est donc d'obtenir le soutien des élus locaux, et que ceux-ci se saisissent de ce dispositif territorial, afin d'aboutir à des financements plus pérennes de la part des collectivités du territoire.



à noter

## Comment financer son PAT ?

### En étant labellisé

L'appel à projets du PNA permet d'accorder un financement à des PAT particulièrement structurants. Pour les PAT n'étant pas lauréats, la DRAAF peut intervenir et octroyer une enveloppe aux PAT qu'elle estime pertinents. Ce premier financement vise à permettre aux PAT de poursuivre leur construction et de candidater à nouveau au PNA l'année suivante. Dans l'Aude, la DRAAF a considéré l'interPAT comme un cas d'école particulièrement intéressant, et le finance ainsi à hauteur de 20 000 euros afin de favoriser une collaboration étroite entre un acteur conventionnel et un acteur de l'innovation.

### En faisant appel aux financeurs locaux

Les PAT peuvent également faire appel à des financeurs locaux comme la Banque des territoires - Caisse des dépôts, les agences régionales, les agences de santé ou les observatoires locaux de la biodiversité. Ils s'appuient également sur leurs fonds propres. Par exemple, dans le Gard, le conseil départemental participe en partie au financement des PAT infra-départementaux, mais fait aussi appel aux fonds européens, à l'Etat, à la Région et aux fonds propres des autres collectivités.

### En mobilisant le programme LEADER

Les fonds européens peuvent intervenir notamment via le programme LEADER, dispositif porté localement et dédié au développement rural. **Dans le Gard**, les GAL (groupements locaux chargés de l'animation du programme LEADER) peuvent être amenés à travailler avec le Département afin de construire des complémentarités de financement. Le PAT identifie des besoins et les fait remonter aux animateurs des GAL, afin que ceux-ci intègrent les enjeux alimentaires dans leur programmation. Le Département peut ensuite intervenir en cofinancement de l'enveloppe LEADER, si les projets financés entrent dans le cadre de leurs compétences départementales. **Dans l'Aude**, l'interPAT porté par le PAT de Castelnaudary et celui de la Haute Vallée de l'Aude, bénéficie d'un financement LEADER à hauteur de 40 000€, en parallèle de la subvention de la DRAAF. Ces financements rendent possible la construction d'un projet commun sans avoir été lauréat de l'appel à projets du PNA. Ce programme LEADER apparaît particulièrement pertinent dans le financement des PAT dans la mesure où ce dispositif favorise la coopération entre les territoires et peut financer des projets structurants. (pour aller plus loin : analyse "LEADER et ESS", étude "ESS et ruralités")

## B

### La mise en réseau : les PAT au service de la structuration de l'ESS sur le territoire

Par leur capacité à mettre en réseau les acteurs locaux, les PAT peuvent être bénéfiques à l'ESS. Leur objectif est en effet de favoriser les interrelations et la structuration de filières sur le territoire.

**Le comité de pilotage d'un PAT**, chargé de la gouvernance du projet, est particulièrement représentatif d'une logique partenariale, permettant la **construction de projets communs** par des acteurs aux ambitions différentes.

→ Dans le PAT de Castelnaudary, des structures comme la Chambre d'agriculture de l'Aude, le Biocivam, l'organisme Interfel ou encore le lycée agricole de Castelnaudary sont présents au comité de pilotage réuni deux fois par an. Ces événements sont l'occasion d'accélérer les interrelations entre les acteurs du territoire, y compris en faisant intervenir des structures de l'ESS et ainsi sensibiliser les membres du comité de pilotage aux problématiques de l'ESS. Le PAT de Castelnaudary organise notamment des "apéros de pays" composés de produits bio permettant aux structures de l'ESS de se faire connaître.

→ Si le comité de pilotage du PAT de la Haute Vallée de l'Aude présente moins d'opportunités de mise en relation entre acteurs conventionnels et "alternatifs", le statut de SCIC de la Maison Paysanne favorise la mise en oeuvre de la coopération entre ces structures et construit ainsi des interdépendances.

**Les logiques propres à l'interPAT de l'Aude témoignent de cette dynamique partenariale.** Celui-ci regroupe deux PAT très différents, tant du point de vue agricole que du point de vue de la gouvernance. La mise en oeuvre de cet interPAT permet des **échanges de compétences entre ces structures partenaires.** Le PAT de la Haute Vallée de l'Aude a pu s'inspirer des expériences du PAT de Castelnaudary, en termes de restauration collective et de son partenariat avec le lycée agricole, afin de diversifier ses pratiques et d'enrichir ses compétences. **De même, le PAT de Castelnaudary a pour projet d'expérimenter des**

**modes de gouvernance participatifs - par exemple les SCIC et les CUMA - suivant l'exemple du PAT de la Haute Vallée de l'Aude, basé sur la coopération.**

Ces échanges de pratiques permettent au PAT de Castelnaudary de s'enrichir de nouvelles compétences issues de l'ESS, liées au tissu associatif très dense de la vallée de l'Aude. **Ces partages de compétences peuvent également relever de la capacité administrative**, favorisant par exemple l'entraide dans la construction des dossiers de subvention.

*« Il y a des choses à enrichir d'un côté comme de l'autre en fonction de ce qui a été développé sur les autres territoires. Nous, on était peut-être moins avancés dans les actions du PAT, mais par contre, on a un tissu associatif et un tissu d'acteurs, peut-être un peu plus développé. L'idée était d'échanger ces pratiques d'un territoire à l'autre. »*

*Animateur du PAT au sein de la Maison Paysanne de l'Aude*



# Points de vigilance et conditions pour faire des PAT un levier de développement de l'ESS

## › La mise en oeuvre d'un PAT : un enjeu de recherche de financements

Si la labellisation par le MAA ou par la DRAAF peut apporter un premier apport financier, il reste très restreint et les structures porteuses de PAT sont souvent contraintes de faire appel à leurs fonds propres ou de chercher des financements externes. Ce paramètre constitue un véritable enjeu dans la mesure où il nécessite d'être doté de **l'ingénierie** nécessaire pour mobiliser des financements extérieurs et d'avoir une structure porteuse suffisamment solide financièrement et administrativement pour supporter les avances de **trésorerie**.

Les fonds débloqués par la labellisation **sont majoritairement dédiés au financement de l'animation des PAT** au détriment de celui des projets développés en leur sein. Ainsi, les potentielles structures de l'ESS peuvent bénéficier de financements directs si elles participent à l'animation d'un PAT. En revanche, le développement des projets au sein d'un PAT est financé par des fonds extérieurs ou par les ressources propres des structures. En effet, les PAT ne sont pas conçus comme un outil de financement pour les projets du territoire.

## › La nécessité d'un portage politique pour répondre aux enjeux de financement

Ce manque de financement freine le développement des PAT dont le portage politique n'est pas suffisamment moteur. L'autofinancement apporté notamment par les collectivités qui portent les PAT est **indissociable d'une volonté politique en ce sens**.

- Le PAT de Castelnaudary est financé sur les ressources propres de la commune, et sa mise en oeuvre dépend davantage du portage politique d'une élue que de l'action des fonctionnaires municipaux.

Par conséquent, **certains PAT se trouvent confrontés au manque de volonté politique des élus** du territoire qui freine la dynamique de projet.

- Dans les Ardennes, la Chambre d'agriculture contribue depuis 2016 à la construction d'un PAT, sans que celui-ci soit à ce jour labellisé. L'absence de financement national, couplé à un frein politique des élus agricoles refusant d'y investir des fonds propres, a mené à une situation bloquant la réalisation du projet. Cet enjeu de mobilisation politique implique la nécessité d'une sensibilisation des élus aux questions de gouvernance alimentaire

Face au défaut d'une volonté politique locale, la mise en place d'un PAT peut s'appuyer sur la **mobilisation de la société civile**.

- Dans la Haute Vallée de l'Aude, la réalisation du PAT a ainsi été à l'initiative de structures associatives et coopératives qui se sont saisies de thématiques inexplorées par les collectivités locales.

## › Associer les acteurs du territoire : l'enjeu de la construction d'un projet commun

Des relations conflictuelles peuvent se nouer entre les acteurs non conventionnels portant un PAT et les acteurs institutionnels. Face à la volonté de coordonner des acteurs et à la persistance de dissensions politiques, trois niveaux de tension peuvent être soulignés.

- **L'animation politiquement neutre des PAT semble souhaitable** de façon à inclure le plus d'acteurs possibles et obtenir des soutiens financiers. Dans la Haute Vallée de l'Aude, le PTCE 3.eva qui, avec la Maison Paysanne, est à l'origine du PAT, joue un rôle d'intermédiaire entre les structures très politisées de la SCIC et celles qui le sont moins, dans un souci de rassembler les acteurs institutionnels sur le projet du PAT.
- L'importance de **fédérer des acteurs différents** au sein d'un PAT peut être soulignée. L'objectif d'un PAT est d'amener les acteurs du territoire à réaliser un projet et une stratégie partagés, et cela nécessite, selon la fondation Carasso, de pouvoir nuancer les choix, d'où l'importance de mutualiser des stratégies, et d'y intégrer des acteurs conventionnels comme alternatifs.
- Cependant, **la persistance de points de vue divergents entre les acteurs engagés dans un PAT peut aussi s'avérer contre-productive**. Toujours selon la fondation Carasso, il existe un rapport de force entre la société civile et les entreprises conventionnelles qui peut générer des tensions et créer un risque de perte sèche et de gaspillage de ressources.

## L'ESS : un outil au service de l'innovation des PAT

### Coopération, gouvernance horizontale, solidarité : la pertinence des savoir-faire de l'ESS dans la mise en oeuvre d'un PAT

Les savoir-faire développés par les acteurs de l'ESS – coopération, gouvernance horizontale, transversalité ou encore évaluation des impacts sociaux et environnementaux – apparaissent comme une plus-value non négligeable dans le déploiement territorial d'un PAT.

#### Points de vigilance

En s'appuyant sur les structures de l'ESS, actrices reconnues de l'innovation sociale, les PAT pourraient mieux s'intégrer aux transitions environnementales, économiques et sociales. En effet, certains PAT présentent encore un format rigide et conventionnel.

- Les PAT **font l'objet d'interprétations diverses** relatives au statut des acteurs impliqués : la nature du porteur peut faire évoluer un PAT vers des orientations plus ou moins favorables aux acteurs issus de l'ESS.
- Si les acteurs impliqués dans les PAT portent un discours sur l'alimentation durable, **il intègre à différents degrés les paramètres sociaux ou culturels**. Lier la thématique agricole à celle de l'alimentation et intégrer pleinement le sujet de la précarité alimentaire sont encore des enjeux à ce jour.
- Le portage de PAT par des acteurs institutionnels est majoritairement **au détriment de l'intégration dans la gouvernance d'autres acteurs** tels que les entreprises.

**En termes de gouvernance, les dynamiques coopératives propres à l'ESS sont recherchées** dans des PAT qui visent à mutualiser les atouts des acteurs locaux et à créer des logiques partenariales. Les acteurs de l'ESS peuvent porter un PAT ou être intégrés à sa gouvernance en participant par exemple à des groupes de travail thématiques dédiés à l'ESS.

La mobilisation des savoir-faire de l'ESS peut favoriser l'orientation d'un PAT vers des thématiques favorisant son caractère innovant : l'évaluation des impacts non monétaires, la construction d'une démocratie alimentaire, la notion de triple capital et la solidarité territoriale.

**A** Valoriser les externalités sociales et environnementales d'un PAT grâce à la notion de triple capital

Le modèle économique d'un PAT ne vise pas à générer des recettes. **Les logiques de l'ESS appliquées aux PAT pourraient permettre de dépasser la conception d'un modèle économique traditionnel** en quantifiant les impacts non-monétaires de leur mise en place. **La notion de triple capital propre à l'ESS** est intéressante à cet égard : si seul l'impact économique est comptabilisé, leur rentabilité apparaît effectivement faible en comparaison à des entreprises conventionnelles, mais si l'on prend en compte à la fois le **capital social, environnemental, et économique**, alors leur impact est multiplié pour le territoire.

Par ailleurs, les structures de l'ESS sont familiarisées avec des **modèles économiques à but non lucratif**. Face au volume limité de leurs ressources, **elles mettent en place des dynamiques de coopération et de solidarité**. Ces configurations propres à l'ESS peuvent répondre aux enjeux de financement des PAT.

→ **Le PAT de la Haute Vallée de l'Aude dispose seulement de 25 000€ pour financer cinq actions relevant de la précarité alimentaire, de la restauration collective, des filières et installations agricoles, et du fonctionnement de la SCIC. Ce manque de moyens résulte en une forte mobilisation des acteurs locaux, y compris par le bénévolat.**

## B L'ESS au service de la construction d'une démocratie alimentaire

**Intégrer les acteurs de l'ESS au sein de la gouvernance des PAT peut favoriser leur démarche démocratique et participative.** Cela soulève l'enjeu de la place des citoyens dans la prise de décisions concernant l'agriculture et l'alimentation, et leur capacité à choisir les systèmes alimentaires dans lesquels ils veulent s'inscrire. Les logiques de l'ESS peuvent faciliter **l'intégration des acteurs de la société civile dans la construction des stratégies des PAT**, que ce soit en tant qu'inspirateurs des actions ou en tant que membres décisionnaires.

**La participation des acteurs de la société civile au comité de pilotage** d'un PAT peut renforcer leur prise en compte : celui de la Haute Vallée de l'Aude est exemplaire à cet égard, la structure porteuse du projet étant une SCIC mobilisant des structures associatives et coopératives du territoire et un grand nombre de citoyens et de paysans.

**La prise en compte des acteurs de la société civile dans une optique de démocratie alimentaire nécessiterait de mettre en place des travaux de diagnostic participatif et d'organiser une gouvernance inclusive du PAT.** Les acteurs de l'ESS et leurs modèles de gouvernance démocratique sont particulièrement adaptés à cet égard, comme l'illustre le modèle de SCIC du PAT de la Haute Vallée de l'Aude. Cette dynamique participative pourrait permettre de considérer les citoyens non plus seulement comme consommateurs mais comme acteurs de la gouvernance alimentaire.

## C Les logiques de l'ESS au service de l'impact social des PAT

Les PAT ne visent pas seulement à développer des filières locales mais avant tout à instituer une gouvernance alimentaire qui répond aux enjeux d'amélioration de **la résilience du territoire**.

Viennent ainsi s'ajouter des **enjeux sociaux** aux enjeux environnementaux et alimentaires : le développement d'une résilience locale passe nécessairement par l'amélioration du revenu des agriculteurs. Le changement de modèle agricole et économique induit par la construction d'un PAT peut constituer une prise de risque pour les agriculteurs, dont les rendements peuvent évoluer négativement : se pose alors la question d'un changement de rémunération de ces professions qui dans le cadre d'un PAT sont nécessaires à la meilleure santé du territoire.

Les compétences de l'ESS peuvent également intervenir en améliorant l'offre de services sur des territoires qui en manquent ou en proposant de **nouveaux modèles redistributifs** qui permettent une tarification solidaire s'inscrivant dans la lutte contre la précarité alimentaire.

→ **Les actions menées par le PAT de la Haute Vallée de l'Aude sont intéressantes à mobiliser : plutôt que de centrer le PAT sur l'amélioration de la restauration collective, celui-ci se colore d'une dimension sociale en mettant notamment en œuvre des actions visant à **contrer la précarité alimentaire**.**

*« À travers les différentes actions, on essaye de prendre en compte la dimension de solidarité et de respect de l'environnement. Quand on a présenté notre PAT à différents interlocuteurs, deux principaux points ont été relevés. Beaucoup ont souligné l'originalité, d'une part, de son portage et du comité de pilotage, notamment le fait que les collectivités et les institutions ne sont pas omniprésentes. D'autre part, ils ont mis en avant l'originalité de certaines de nos réflexions comme notre souci de mettre le social et non pas la restauration collective au cœur de notre projet, contrairement à la plupart des PAT. »*

*Animateur du PAT au sein de la Maison Paysanne de l'Aude*







## focus sur les bonnes pratiques

### Précarité alimentaire : portraits de projets

Un des axes thématiques du PAT de la Haute Vallée de l'Aude s'oriente autour des questions de précarité alimentaire. Des structures de l'ESS spécialistes de ces questions y apportent leurs compétences pour développer des projets d'innovation sociale.

- › Le Réseau santé et précarité, piloté par Médecins du Monde, a mis en place des ateliers de cuisine collective avec des personnes en situation de précarité, dans le cadre du PAT. Il s'agit d'inviter ces personnes à préparer collectivement un repas, en leur offrant une formation autour de l'alimentation, de la cuisine, de la cueillette sauvage, pour leur apprendre à cuisiner avec très peu de moyens matériels. Ce repas est ensuite partagé entre les personnes présentes, permettant de les former à l'autonomie en matière alimentaire en fonction de leurs contraintes financières. Ce projet vise à rompre avec une logique caritative de distribution de repas en proposant une aide qualitative à ce public précaire.
- › Ce cycle d'ateliers a inspiré un projet appelé la « Tambouille des initiatives » : il s'agit de l'organisation collective d'un repas à partir d'inventus, pour lequel les participants peuvent payer un prix libre. Lors de ce repas, des citoyens et des associations présentent leurs projets, très souvent à thématique agricole, et ceux ayant reçu le plus de votes du public perçoivent les bénéfices tirés de la cagnotte du repas.

## D Les valeurs de l'ESS au service de la solidarité territoriale

Dans la mise en oeuvre d'un PAT, l'ESS peut favoriser le déploiement d'une **solidarité plutôt qu'une concurrence territoriale**. Cette logique de solidarité peut s'exercer à deux niveaux : à la fois entre acteurs d'un même PAT, mais aussi entre différents territoires.

- Le PAT de la Haute Vallée de l'Aude, par le statut de SCIC de la Maison Paysanne, vise ainsi à développer une dynamique de coopération entre acteurs d'un même territoire. La gouvernance collective du PAT vise à construire un projet au-delà de l'intérêt de chaque structure, en dépassant les concurrences initiales, d'où l'intérêt de la forme coopérative : l'idée est de partir de la logique de projets individuels, pour monter des projets coopératifs en coordination avec tous les acteurs.

- Cette logique de solidarité au sein de la SCIC s'exprime aussi dans une idée de solidarité territoriale, notamment en mutualisant les compétences du PAT de la Haute vallée de l'Aude et de celui de Castelnaudary, au sein d'un projet commun d'interPAT.

*« On est aujourd'hui uniquement sur des systèmes concurrentiels, là où on gagnerait sûrement plus à faire ensemble. Face à l'absence de financement de la part des collectivités et des pouvoirs publics, forcément la compétition est rude. »*

Animateur d'un PAT



L'ESS présente de nombreux atouts pour encourager la solidarité et les logiques de coopération territoriales. Les savoir-faire de l'ESS dans la création de lien social, d'emplois ou dans la protection de l'environnement sont autant de facteurs qui peuvent permettre d'endiguer les logiques concurrentielles. De plus, les dynamiques de l'ESS fluidifient les liens urbain-rural en favorisant les relations territoriales fondées sur la réciprocité.



à noter

## Les SCIC : un statut juridique pertinent pour les PAT

Dans l'exemple du PAT de la Haute Vallée de l'Aude, l'utilisation du statut de SCIC pour porter le projet permet de concrétiser ces principes de transversalité, de coopération, de solidarité ou de démocratie alimentaire portés par les PAT.

La loi n°2001-624 du 17 juillet 2001 définit les SCIC comme "des sociétés anonymes ou des sociétés à responsabilité limitée à capital variable régies, sous réserve des dispositions de la présente loi, par le code de commerce. Elles ont pour objet **la production ou la fourniture de biens et de services d'intérêt collectif, qui présentent un caractère d'utilité sociale.**"

Le PAT de la Haute Vallée de l'Aude est porté par la SCIC Maison Paysanne, qui comporte près de 130 sociétaires, essentiellement des paysans et des citoyens divisés en différents collèges, et pouvant faire valoir leur voix lors des **assemblées générales**. Un **conseil coopératif** participe à l'orientation opérationnelle de la SCIC, tandis que des **commissions thématiques** sont chargées de réfléchir et de proposer des projets spécifiques.

Cette mutualisation au sein d'une organisation commune permet aux structures membres d'expérimenter un **mode de gouvernance transversal et collaboratif**. Même si la SCIC n'a pas plus de pouvoir que les autres membres du comité de pilotage du PAT, dont elle se contente d'assurer le portage juridique, elle permet de renforcer la coopération autour d'une structure juridique unique, et d'**assurer la visibilité du PAT**.

*« L'un des intérêts de la SCIC était de parler au nom du collectif plutôt qu'au titre de nos associations respectives. En termes de visibilité, c'était plus simple pour nous d'avoir une structure pour parler au nom de tous. Et ça nous économisait du temps, du temps salarié, du temps bénévole, dans nos structures portées par le bénévolat et l'implication des paysans et des citoyens. »*

*Animateur du PAT au sein de la Maison Paysanne de l'Aude*



Pour aller plus loin :

Les formes juridiques des SCIC

La SCIC Maison Paysanne de l'Aude



focus sur les bonnes pratiques

### L'interPAT de l'Aude : vecteur de sensibilisation des collectivités aux problématiques de l'ESS

Un projet de tiers-lieu agricole pourrait voir le jour à Castelnaudary, autour du lycée agricole, afin de mettre en place des actions de transformation, de revalorisation de déchets, mais aussi un drive paysan et des actions de sensibilisation. Ce projet de tiers-lieu, ou de « couveuse » porté par le lycée agricole, pourrait prendre le statut de SCIC.

D'une part, cette initiative s'inscrit dans la réflexion de la ville de Castelnaudary sur l'identité agricole de son territoire dans le cadre de son PAT. D'autre part, l'influence de l'interPAT a été déterminante dans la sensibilisation à ce mode de gouvernance. En effet, le PAT de la Haute Vallée de l'Aude, porté par une SCIC, en apportant ses compétences en termes de coopération et de gouvernance participative, a pu sensibiliser la commune de Castelnaudary aux problématiques de l'ESS. Les dynamiques partenariales au sein des PAT pourraient donc se comprendre comme des tremplins pour l'émergence de projets d'ESS, notamment sous la forme de SCIC.

## A retenir

Les PAT se présentent comme un outil de contractualisation particulièrement favorable à l'émergence de nouvelles synergies en milieu rural.

- › Par leur démarche ascendante, les PAT peuvent impliquer les acteurs de l'ESS dans leur gouvernance.
- › La transversalité de la thématique de l'alimentation et son principe de coopération font écho aux savoir-faire développés par les acteurs de l'ESS.

Les PAT, bien que ne représentant pas une source de financement importante, sont un outil de politique publique dont la souplesse de mise en oeuvre présente un potentiel très important pour l'ESS.

- › La labellisation, permettant une plus grande légitimité des territoires et des structures, peut constituer une réelle plus-value pour l'ESS.
- › La nature partenariale des PAT permet de mettre à disposition des acteurs de l'ESS en milieu rural un réseau d'acteurs diversifiés à toutes les échelles territoriales.

Face à la persistance d'un modèle encore conventionnel de mise en oeuvre des PAT, les structures de l'ESS peuvent incarner des actrices particulièrement compétentes pour orienter les PAT vers des évolutions innovantes et les inclure dans les transitions économique, sociale et environnementale.

- › La structuration d'un PAT en tant qu'outil transversal et partenarial pourrait donc s'appuyer sur certains savoir-faire propres à l'ESS.

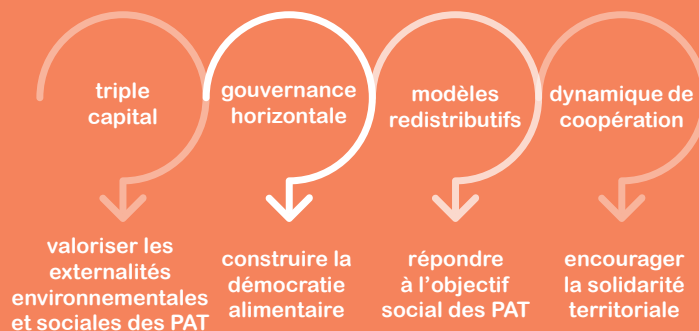


Figure 2 : Les savoir-faire de l'ESS au service des PAT

## Recommandations

- › Valoriser les apports de l'ESS aux PAT pour développer une approche inclusive de l'alimentation et porter à connaissance les projets de l'ESS sur l'agriculture et l'alimentation pour permettre aux PAT de s'en saisir.
- › Sensibiliser les porteurs de PAT à l'ESS en montrant notamment la complémentarité effective entre les compétences développées par ces acteurs et le sujet transversal de l'alimentation. En termes de gouvernance, les logiques de l'ESS – comme le recours au statut juridique de la SCIC – peuvent permettre de donner au PAT une orientation véritablement innovante et inclusive.
- › Initier des projets de coopération entre les PAT qui favorisent l'échange de compétences sur les sujets de l'ESS et permettent de concrétiser les orientations stratégiques des PAT.
- › Favoriser l'articulation entre les PAT et les dispositifs financiers favorables au développement de l'ESS, tels que le programme LEADER.
- › Insérer les PAT dans divers réseaux comme le RnPAT et lui faciliter l'appui de structures comme la CRESS pour accroître les opportunités de cet outil pour l'ESS.

La reconnaissance, par la société civile mais aussi par certains acteurs conventionnels, de la pertinence des circuits courts, de la notion de résilience alimentaire ou de schémas de distribution innovants (AMAP, drive fermier) est favorisé dans le cadre des PAT. La crise sanitaire du COVID-19 pourrait accentuer ce besoin de circuit court alimentaire et rendre primordial l'investissement des partenaires de l'ESS dans le développement des PAT.

## Remerciements

Tout d'abord, nous souhaitons remercier l'Avisé et notamment sa directrice générale Cécile Leclair pour nous avoir confié cette mission très intéressante. Nous souhaitons particulièrement remercier Bérengère Daviaud, chargée de mission Émergence et ESS, pour nous avoir encadrées dans les différentes phases de notre étude. Merci également à toute l'équipe du projet TRESSONS notamment Floriane Vernay, Kanitha Kernem, Solène Jourdain à l'Avisé et Anne-Laure Federici, déléguée générale au RTES. Par ailleurs, nous tenons également à remercier l'ensemble de l'équipe de l'Avisé pour nous avoir accueillies régulièrement au sein de ses locaux.

Nous tenons à remercier chaleureusement Sarah Russeil, cheffe du bureau des transports publics particuliers de personnes au MTES, pour nous avoir tutorées tout au long de l'année. Merci pour sa disponibilité, la pertinence de ses conseils et son soutien à chaque instant.

Merci également à l'équipe pédagogique et administrative de l'École Urbaine pour nous avoir donné l'opportunité de réaliser ce projet et pour son suivi attentif notamment dans le cadre de la crise sanitaire et de la situation de confinement. Nous tenons à remercier particulièrement Irène Mboumoua, responsable pédagogique du master STU, et Guillermo Martin, directeur exécutif de l'École Urbaine, pour leur coordination du projet collectif et leur préoccupation du bon fonctionnement du groupe.

Enfin, nous souhaitons remercier toutes celles et ceux qui nous ont accordé des entretiens et leur expertise sur les différents dispositifs étudiés. Merci à vous.

*(en ordre alphabétique)*

**ACEDO Camille**, Chargée de mission Agriculture durable, PAT des Ardennes

**CASTANET Philippe**, Chargé de mission - Mission Qualité Alimentaire, PAT du Gard

**CHEISSOUX Clément**, Responsable programme - Alimentation Durable France chez Fondation Carasso

**GALLAND Thomas**, Animateur du PAT de la Haute Vallée de l'Aude au sein de la Maison Paysanne

**GUILHEM Evelyne**, Maire adjoint de Castelnaudary en charge du développement durable, environnement et agriculture, PAT de Castelnaudary

**MAZERAND Paul**, Chargé de mission Economie Agricole et Alimentaire à Terres en Villes

**NORMAND Valérie**, Chargée de mission Développement Économique à la Communauté de Communes Beaucaire Terre d'Argence, PAT du GARD

**PEYRE Julien**, Coordinateur PTCE, PAT de la Haute-Vallée de l'Aude

**SATTEZI Aurélie**, Chef de service - ENTREPRISES à la Chambre d'agriculture des Ardennes

### Pour aller plus loin

Séminaire RnPAT : "Accessibilité sociale et nutrition santé dans les Projets Alimentaires Territoriaux", 26 avril 2018

Séminaire RnPAT : "Intégration des opérateurs économiques dans les démarches alimentaires territoriales", 6 juin 2018

RnPAT "Ingénierie financière des PAT et leur articulation avec les dispositifs de politiques publiques"

Séminaire PNR "Développer les systèmes alimentaires territorialisés et valoriser la biodiversité domestique dans les Parcs naturels régionaux"





Inscrite dans le cadre d'une mission réalisée par l'Avise en partenariat avec l'Ecole Urbaine de Sciences Po, cette étude porte sur les outils de contractualisation destinés au milieu rural mobilisables par les structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). L'ESS représente en effet une opportunité majeure pour les territoires ruraux en ce qui concerne le développement de biens et de services essentiels aux habitants, et l'identification de niches d'insertion de l'ESS dans les dispositifs de développement territorial vise ainsi à augmenter leur impact pour les territoires.

Dans un premier temps, un état de l'art a été réalisé sur les dispositifs existants et sur la place que l'ESS a ou pourrait avoir en leur sein. Une deuxième phase d'étude, dont la présente fiche fait partie, a permis à travers trois territoires cibles d'approfondir quatre outils de financement : les Programmes LEADER, les Programmes de Développement Rural Régionaux (PDRR), les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) et les Contrats de Ruralité.

La mission a mis en lumière la pertinence, bien que variable, de ces outils pour le développement de l'ESS en milieu rural. Si les Programmes LEADER et les PAT sont ainsi de véritables leviers d'appui des projets de l'ESS, les contrats de ruralité et les PDRR présentent eux aussi un intérêt non négligeable pour son renforcement, bien que moins évident.

## Projet collectif dans le cadre du Master Stratégies Territoriales et Urbaines, Ecole Urbaine de Sciences Po

**Sous la direction de :** Cécile LECLAIR (Avise)

**Enquête et rédaction :** Oriane LOUVEAU, Pinelopi PAPPA, Zoé RAIMBAULT, Maud REYMOND

**Coordination :** Bérengère DAVIAUD (Avise)

**Tutrice :** Sarah RUSSEIL (MTES)

**Mise en page :** Pinelopi PAPPA

© Avise, juin 2020 - 18, avenue Parmentier - 75011 Paris / [www.avise.org](http://www.avise.org)